



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
AIGNE
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

Note de présentation synthétique Compte administratif 2023 – Commune AIGNE

Sommaire

- 1/ Le cadre général du compte administratif de la commune d'Aigne
- 2/ La section de fonctionnement
- 3/ La section d'investissement
- 4/ service eau et assainissement : écritures 2023
- 5/ Les données synthétiques (compte administratif de la commune)

1/ Le Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2023. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité.

2/ La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement, qui permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, aux subvention.

**Les recettes de fonctionnement 2023 représentent 463 672,76 euros.
L'excédent reporté de l'année précédente représente 155 303,24 euros**

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel municipal et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2023 représentent 391 190,81 euros.

*** Détail Personnel communal**

Les salaires représentent 36,61% des dépenses de fonctionnement réelles de la commune. L'effectif de la commune s'élève à 5 agents, dont 1 à temps complet et 4 à temps non complet.

*** Détail Subventions aux associations : 4 400,00 euros**

*** Information capacité autofinancement (CAF) :** Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

b) Les principales dépenses et recettes de la section.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	118 735,25	Excédent brut reporté	155 303,24
Dépenses de personnel	131 217,25	Recettes des services	78 088,82
Autres dépenses gestion courante	70 711,22	Impôts et taxes	272 814,82
Dépenses financières	4 359,09	Dotations et participations	66 287,56
Dépenses exceptionnelles	0,00	Autres recettes de gestion courante	32 239,30
FNGIR	25 498,00	Recettes financières	7,19
Total dépenses réelles	350 520,81	Autres recettes	1 528,73
Charges (écritures ordre entre section)	32 710,00	Total recettes réelles	606 269,663
provisions	0,00		
Atténuation charges service eau	7 960,00	Produits (écritures ordre entre sections)	12 706,34
Total Général	391 190,81	Total Général	618 976,00

c/ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2023 :

-Concernant les ménages :

Taxe foncière sur le bâti : 43,87 % (dont taux départemental 21,45%)

Taxe foncière sur le non bâti : 63,74 %

Service de l'eau et de l'assainissement en fonctionnement :

L'article L.2221,11 du CGCT rend facultatif pour les communes de moins de 500 habitants qui gèrent un service d'eau et d'assainissement sous forme de régie simple ou directe, l'établissement d'un budget annexé à celui du budget principal dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de recettes et de dépenses affectées au service. Les comptes nécessaires pour retracer les opérations spécifiques de ces services sont ouverts dans le plan de compte abrégé comme dans le plan de compte développé, puisque les communes de moins de 500 habitants peuvent opter pour ce dernier.

Le conseil municipal a délibéré sur l'intégration du budget eau et assainissement dans le budget principal à compter du 01/01/2022.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges d'entretien et la consommation des réseaux d'alimentation d'eau potable et de la station d'épuration, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer et les amortissements des équipements.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (distribution/vente de l'eau, mise en place des compteurs...), aux dotations redevances versées par l'Agence de l'Eau et aux amortissements des subventions perçues (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau ...)

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement du service eau et assainissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	32 623,12	Excédent brut reporté	0,00
Autres dépenses gestion courante	7 960,00	Recettes des services	60 671,50
Dépenses financières	7,64	Autres recettes	785,96
Dépenses exceptionnelles	0,00		
Total dépenses réelles	40 590,76		
Amortissements(écritures ordre entre section)	29 859,67	Total recettes réelles	61 457,46
provisions	0,00	Amortissements subvention (écritures ordre entre sections)	12 706,34
Total Général	70 450,43	Total Général	74 163,8

3/ La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
caution	400,00	Solde d'investissement reporté	125 846,62
Remboursement d'emprunts	36 324,99	FCTVA/TAM	17 294,50
Travaux de service eau	214 786,66	Mises en réserves	88 392,38
Travaux cimetière	12 790,00	Cessions d'immobilisations	0,00
Terrain multi sports	63 871,20		
Travaux bâtiments	26 194,44	Dépôts et cautionnements	880,00
Autres dépenses	7 171,82	Subventions	147 748,62
Charges (écriture d'ordre entre sections)	14 050,34	Emprunts	0,00
Solde d'investissement reporté	0,00	Produits (écritures ordre entre sections)	32 710,00
Total Général	375 589,45	Total Général	412 872,12

Le volume total des recettes d'investissement 2023 est de 412 872,12 euros.

Les principales recettes sont :

- subventions diverses 147 748,62 (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau...)
- FCTVA : 15 352,56 euros
- Taxes aménagement urbanisme : 1 941,94 euros
- opérations d'ordre : 32 710,00 euros

Le volume total des dépenses d'investissement est de 375 589,45 euros.

- horloge éclairage public + matériel : 7 171,82 euros
- opération lits macrophytes STEP : 185 220,00 euros
- Travaux sur réseaux eau et assainissement : 29 566,66 euros
- travaux sur bâtiments : préau et toit école, barbecue : 10 615,22 euros
- isolation et climatisation appart 604 « gîte » : 15 579,22 euros
- opération aire multi sports : 63 871,20 euros
- opération cimetière columbarium et jardin : 12 790,00 euros
- remboursement cautions : 400,00 euros
- capital de la dette : 36 324,99 euros

Service de l'eau et de l'assainissement en investissement :

Le budget d'investissement du service de l'eau et de l'assainissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance des biens dépendants du service de l'eau et de l'assainissement (ex : réhabilitation de la station d'épuration, réhabilitation des bassins réservoirs eau potable, réhabilitation des réseaux ...)

Le volume total des dépenses d'investissement 2023 est de 228 964,28 euros.

- amortissement des subventions : 12 706,34 euros
- capital de la dette : 1 471,28 euros
- opération « lits macrophytes STEP » : 185 220,00 euros
- Travaux sur réseaux eau et assainissement : 29 566,66 euros

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur des ouvrages de distribution d'eau ...), le FCTVA

Le volume total des recettes d'investissement 2023 est de 111 475,63 euros.

- subventions CD 34, DETR et Agence de l'eau sur opération « lits macrophytes STEP » : 80 830,00 euros
- FCTVA sur travaux eau : 785,96 euros
- amortissements équipements : 29 859,67 euros

5/ Les données synthétiques (compte administratif de la commune et budget annexe)

a) Principaux ratios

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 284,88
Produit des impositions directes/population	598,32
Recettes réelles de fonctionnement/population	1616,37
Dépenses d'équipement brut/population	1164,21
Encours dette/population	485,91
DGF/population	176,63
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	36,60 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	30,06%

b) État de la dette

Nature du prêt	Date prêt	Montant initial prêt	Dette au 31/12/23	Annuité 2023	Intérêts	Capital
Hangar communal	15/12/10	80 000,00	0,00	3 968,08	43,36	3 924,72
Réhabilitation Rue Tennis	03/10/13	70 000,00	0,00	8362,45	184,32	8 178,13
Prêt CIP (nouvelle mairie)	21/11/18	250 000,00	177 796,11	18 985,99	3 283,55	15 702,44
Prêt CIP complémentaire	01/12/19	110 000,00	82 211,43	7888,64	840,22	7048,42
Réhabilitation station	04/02/13	50 000,00	0,00	1478,92	7,64	1 471,28
	Total	560 000,00	260 007,54	40 684,08	4 359,09	36 324 99

Fait à AIGNE, le 11 avril 2024

Le Maire, Yves FRAISSE

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

Berger
Levrault

ID : 034-213400062-20240411-D202407-DE